

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 avril 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10885 avenue Audoin

Approuver une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de plus d'une entrée charretière sur une propriété et que ces entrées ne forment pas un croissant.

5220 rue de Castille

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m; une marge avant secondaire de 1,61 m au lieu de 3 m; une structure de bâtiment en rangée au lieu d'isolée ou jumelée et une largeur de bâtiment de 10,58 m au lieu de 12 m.

10875 avenue Louis-Fréchette

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser 2 cases de stationnement au lieu des 8 requises et d'autoriser un bâtiment résidentiel de plus de 10 logements à ne pas avoir de chute à déchets.

10620 avenue Racette

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser 0 case de stationnement au lieu des 11 requises et une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m.

10031 boulevard Saint-Michel

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser une hauteur d'étage de 3,1 m au lieu de 3 m; une marge arrière de 2,3 m au lieu de 6 m, 2 cases de stationnement au lieu des 15 requises, des cases de stationnement de 2,3 m de largeur au lieu de 2,75 m et un balcon situé à moins de 2 mètres des marges.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À MONTRÉAL,

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 26 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement substitut  
Jacques Lapierre

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 avril 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10885 avenue Audoin

Approuver une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de plus d'une entrée charretière sur une propriété et que ces entrées ne forment pas un croissant.

5220 rue de Castille

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m; une marge avant secondaire de 1,61 m au lieu de 3 m; une structure de bâtiment en rangée au lieu d'isolée ou jumelée et une largeur de bâtiment de 10,58 m au lieu de 12 m.

10875 avenue Louis-Fréchette

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser 2 cases de stationnement au lieu des 8 requises et d'autoriser un bâtiment résidentiel de plus de 10 logements à ne pas avoir de chute à déchets.

10620 avenue Racette

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser 0 case de stationnement au lieu des 11 requises et une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m.

10031 boulevard Saint-Michel

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser une hauteur d'étage de 3,1 m au lieu de 3 m; une marge arrière de 2,3 m au lieu de 6 m, 2 cases de stationnement au lieu des 15 requises, des cases de stationnement de 2,3 m de largeur au lieu de 2,75 m et un balcon situé à moins de 2 mètres des marges.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 26 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement substitut  
Jacques Lapierre

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES  
AUX DISPOSITIONS DU RÉGLEMENT DE ZONAGE

Le conseil d'arrondissement de Montréal-Nord, lors de sa séance qui se tiendra le 11 avril 2016, à 19 h, à la salle du conseil située au 11155, avenue Hébert, statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

10885 avenue Audoin

Approuver une demande de dérogation mineure afin d'autoriser l'aménagement de plus d'une entrée charretière sur une propriété et que ces entrées ne forment pas un croissant.

5220 rue de Castille

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser une marge avant principale de 3 m au lieu de 4,5 m; une marge avant secondaire de 1,61 m au lieu de 3 m; une structure de bâtiment en rangée au lieu d'isolée ou jumelée et une largeur de bâtiment de 10,58 m au lieu de 12 m.

10875 avenue Louis-Fréchette

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser 2 cases de stationnement au lieu des 8 requises et d'autoriser un bâtiment résidentiel de plus de 10 logements à ne pas avoir de chute à déchets.

10620 avenue Racette

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser 0 case de stationnement au lieu des 11 requises et une marge latérale de 0 m au lieu de 3 m.

10031 boulevard Saint-Michel

Approuver une demande de dérogations mineures afin d'autoriser une hauteur d'étage de 3,1 m au lieu de 3 m; une marge arrière de 2,3 m au lieu de 6 m, 2 cases de stationnement au lieu des 15 requises, des cases de stationnement de 2,3 m de largeur au lieu de 2,75 m et un balcon situé à moins de 2 mètres des marges.

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par les membres du conseil d'arrondissement relativement à ces demandes de dérogations mineures.

DONNÉ À MONTRÉAL,  
Arrondissement de Montréal-Nord, ce 26 mars 2016

Le secrétaire d'arrondissement substitut  
Jacques Lapierre